



## PRIX SPÉCIAL

### Sam Hammond

Ce prix est remis à des personnes qui ont rendu des services méritoires à l'éducation ou à la profession enseignante à l'échelle provinciale, territoriale, nationale ou internationale.

*Mis en candidature par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)*



Dans sa province natale, l'Ontario, comme ailleurs au Canada, Sam Hammond est reconnu comme un militant social, politique et syndical redoutable, et un chef de file qui défend l'éducation financée par l'État avec un enthousiasme et une passion inébranlables.

Il a enseigné à toutes les années, de la maternelle à la 8<sup>e</sup>, et possède une longue expérience de

l'enseignement à l'élémentaire et du travail syndical. Sam Hammond a été élu pour la première fois au Comité exécutif provincial de la FEEO en 2003. Il a ensuite occupé le poste de vice-président, puis de premier vice-président avant d'être élu à la présidence de la FEEO en 2009, poste qu'il a occupé jusqu'en 2021.

Il a aussi été membre du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'échelle nationale, Sam Hammond a influencé et défendu l'éducation financée par l'État avec la CTF/FCE en qualité de membre du Conseil d'administration (à partir de 2009), de vice-président, de président désigné, de président de nombreux comités de la CTF/FCE et enfin de président (de 2021 à 2023).

Durant sa carrière, il a siégé au Conseil canadien du Congrès du travail du Canada, au Conseil d'administration du Collège syndical du Canada, au Comité consultatif du Centre for Labour Management Relations de l'Université métropolitaine de Toronto et au Conseil d'administration de la Fédération du travail de l'Ontario. Médaillé du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II et lauréat du prix des alliées et alliés de Toronto Pflag, il a passé sa vie à lutter en faveur de la justice sociale et à défendre le droit du personnel enseignant à des conditions de travail sécuritaires et le droit des élèves à des conditions d'apprentissage tout aussi sécuritaires.